



## REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO ORGANISE PAR L'APPED

# « Des Hommes, Une Passion »

Il est préalablement exposé ce qui suit :

L'Association, APPED, ayant son siège social au 2 Grande Rue 01 320 CHALAMONT, organise du 23 octobre au 30 novembre 2020, un concours photo. Le présent règlement définit les règles applicables.

### Article 1 – THÈME

Le thème : **des Hommes, une passion**. Deux catégories : Photo d'antan et photo d'aujourd'hui.

### Article 2 – CONDITIONS D'ACCÈS

La participation est ouverte à tous les photographes amateurs.

Pour les mineurs, la participation se fait sous la responsabilité de l'autorité parentale.

Chaque photographe pourra remettre jusqu'à 5 photographies.

Une trentaine de photos, parmi celles reçues, seront choisies par un comité de sélection, pour être présentées au public dans le cadre d'une exposition qui sera organisée dès que les conditions sanitaires le permettront, parmi celles-ci, 2 photos seront sélectionnées pour recevoir un prix.

### Article 3 – FORMAT ET REMISE

Les participants pourront adresser les photos : sous format numérique en haute résolution, minimum 300 dpi (ppp) 2 Mo minimum.

Les participants devront s'assurer lors de l'envoi des photographies que les conditions suivantes sont respectées :

- Les photos numériques devront être au format jpg, de qualité technique suffisante pour supporter un tirage de : 20 cm x 30 cm à 50 cm x 75 cm.
- Les photos seront à adresser soit par email à l'adresse suivante : [contactapped@gmail.com](mailto:contactapped@gmail.com), soit par clé USB ou carte SD à l'APPED – Maison de la Pisciculture – 2 Grande Rue – 01320 CHALAMONT.

Pour chaque photo, le photographe devra joindre **impérativement** son nom, adresse, téléphone, adresse mail avec un titre, un petit commentaire et les mentions « Je certifie être l'auteur de la photo » et « Libre de droits ».

Les photographies devront être libres de droit et ne devront pas porter atteinte, de quelle que manière que ce soit, à toute personne ou animaux et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la violence, à certains crimes ou délits, à une quelconque provocation et/ou discrimination raciale ou autre, à la haine ou à la violence.

Les photos restent la propriété du photographe.

### Article 4 – CALENDRIER

La présélection des photos pour le concours et l'exposition se fera entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 18 décembre 2020.

La sélection finale pour le choix des deux photos qui recevront un prix sera connue dans la semaine du 14 au 18 décembre 2020. Les photographes seront prévenus de la sélection entre le 14 et le 18 décembre 2020.



APPED - Association de Promotion du Poisson des Etangs de la Dombes

2 Grande Rue – 01 320 CHALAMONT

04.74.36.62.81.

Email : [contactapped@gmail.com](mailto:contactapped@gmail.com)

[www.poissonsdombes.fr](http://www.poissonsdombes.fr)

 Poissons de Dombes

 @PoissonDbes



#### **Article 5 – COMITÉ ET PALMARÈS**

Les photos qui feront l'objet de l'exposition, seront sélectionnées par un comité qui attribuera également les prix à 2 photos sélectionnées comme étant les meilleures, en tenant compte des critères tels que : imagination, émotion suscitée, respect du thème proposé, créativité...

Une photo par catégorie sera primée.

Ce comité se réserve le droit de ne pas sélectionner une photo qui serait de qualité technique insuffisante.

Les 2 gagnants seront prévenus et seront tenus d'être présents lors de la remise des prix, qui sera organisée dès que les règles à respecter compte-tenu de l'épidémie liée au corona virus le permettront.

Les prix attribués seront remis le jour de l'exposition ou lors d'une cérémonie de remise de prix qui sera organisée dès que les règles à respecter compte-tenu de l'épidémie liée au corona virus le permettront.

#### **Article 6 – LES PRIX**

Les 2 photos sélectionnées comme les meilleures seront récompensées par des prix : la meilleure Photo d'Antan, la meilleure Photo d'Aujourd'hui.

#### **Article 7 – UTILISATION DES PHOTOS**

Les photos sont destinées à être exposées dans le cadre d'un évènement de la filière piscicole de la Dombes et dans la Maison de la Pisciculture de Chalamont. L'exposition sera organisée dès que les règles à respecter compte-tenu de l'épidémie liée au corona virus le permettront.

Après cette exposition, les photos pourront être publiées sur le site Internet de l'Association organisatrice, l'APPED ainsi que sur ses réseaux sociaux et ses publications papier. Elles pourront faire l'objet d'autres expositions et, le cas échéant, le nom du photographe sera mentionné (sauf avis contraire du photographe).

Aucune rémunération ne sera due à ce titre.

Dans le cas où un magazine photo ou un journal tel souhaiterait pour la promotion de cet évènement, publier une ou plusieurs photographies, le ou les photographes concernés en seront informés.

#### **Article 8 – DROITS DES TIERS**

Les photographes seront seuls responsables de tout droit relatif aux images qu'ils présentent.

Notamment les photographies présentant des enfants mineurs, devront avoir fait l'objet d'une autorisation écrite et signée des parents.

Les photographies présentant des personnes majeures reconnaissables devront avoir fait l'objet de leur autorisation écrite et signée.

Les photos devront être des créations personnelles. A ce titre elles ne devront pas reprendre d'éléments appartenant à des œuvres protégées existantes, ne pas utiliser d'éléments portant atteinte au droit de la propriété intellectuelle, aux droits d'auteur, aux droits d'un tiers (notamment droit à l'image d'une personne ou d'un bien), ou d'une marque.

#### **Article 9 – RESPONSABILITÉ**

A réception des photos, les organisateurs en prendront le plus grand soin, mais ne sauraient être tenus responsables en cas de détérioration, perte, vol ou autre.

La participation à cette exposition-concours, implique l'acceptation totale de ce présent règlement. Les participants déclarent en avoir pris connaissance.



APPED - Association de Promotion du Poisson des Etangs de la Dombes

2 Grande Rue – 01 320 CHALAMONT

04.74.36.62.81.

Email : [contactapped@gmail.com](mailto:contactapped@gmail.com)

[www.poissonsdombes.fr](http://www.poissonsdombes.fr)

 Poissons de Dombes

 @PoissonDbes